

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE L'ACTION
PÉDAGOGIQUE

SOUS-DIRECTION DES LYCÉES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

BUREAU DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

Arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création de la spécialité "Métiers de la mode, vêtement flou" du certificat d'aptitude professionnelle, et fixant ses modalités de délivrance.

NORMEN E 1110006 A

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

VU l'arrêté du 17 juin 2003 modifié par un arrêté du 8 janvier 2010 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2009 relatif aux certificats d'aptitude professionnelle et aux brevets d'études professionnelles prévus à l'article D. 337-59 du code de l'éducation ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative « Métiers de la mode et industries connexes » en date du 13 décembre 2010 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La définition et les conditions de délivrance de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle "Métiers de la mode, vêtement flou" sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont définis respectivement **en annexe I a** et **annexe I b** au présent arrêté.

Article 3 : La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en **annexe II** au présent arrêté. Pour les candidats scolaires ou apprentis qui passent l'examen au cours du cycle de formation au baccalauréat professionnel en trois ans, la durée de la période de formation en milieu professionnel est réduite à huit semaines.

Article 4 : Cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle est organisée en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon les modalités fixées par le règlement d'examen figurant en **annexe III b** au présent arrêté.

Les unités constitutives du diplôme et la définition des épreuves sont fixées respectivement **en annexe III a** et **en annexe IV** au présent arrêté.

Article 5 : Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 6 : Les candidats de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle "Métiers de la mode, vêtement tailleur" ajournés à l'examen conservent sur leur demande les notes obtenues à l'épreuve professionnelle commune EP 1 pour se présenter à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle défini par le présent arrêté, dans la limite de 5 ans à compter de leur date d'obtention.

Les candidats titulaires du de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle "Métiers de la mode, vêtement tailleur" sont dispensés de l'épreuve commune EP 1 du certificat d'aptitude professionnelle défini par le présent arrêté.

Article 7 : Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 22 avril 2005 portant définition et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « prêt-à-porter » et l'arrêté du 22 avril 2005 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « couture flou » et les épreuves de l'examen organisé conformément au présent arrêté sont précisées en **annexe V** au présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions des arrêtés précités du 22 avril 2005 est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8 : La première session d'examen de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle "Métiers de la mode, vêtement flou", régie par les dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2013.

Article 9 : La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « prêt à porter » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 avril 2005 et du certificat d'aptitude professionnelle "couture flou" défini par l'arrêté du 22 avril 2005 aura lieu en 2012. A l'issue de cette dernière session, les arrêtés du 22 avril 2005 sont abrogés.

Article 10 : Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait, le 8 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Michel Blanquer

Journal officiel du 28 avril 2011

Nota. - le présent arrêté et ses annexes III b, IV et V seront consultables en ligne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale en date du 26 mai 2011 sur le site <http://www.education.gouv.fr>.

Ils seront disponibles au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>



Certificat d’Aptitude Professionnelle

Spécialité:

Métiers de la Mode – Vêtement Flou

Annexe I.a)

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1 LE MÉTIER

1.1 CONTEXTE ECONOMIQUE

Les nouvelles technologies, dans un espace industriel mondialisé, en bouleversant les modes de production, transforment les métiers et induisent des compétences d'un type nouveau.

Dans un contexte où une logique d'approvisionnement, de « sourcing » et de cotraitance, prévaut sur la logique de délocalisation, les entreprises, notamment du luxe et de la création comme celles travaillant principalement à l'export, doivent aujourd'hui soigner la mise au point des modèles et veiller à la préservation des savoir-faire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'entreprises du secteur s'organisent autour de leurs activités de création, de mise au point, de confection, de contrôle, de finition, perpétuant le schéma que nous connaissons actuellement, notamment dans les entreprises de luxe, les entreprises anciennement industrielles, l'artisanat et les métiers d'art qui contribuent fortement au rayonnement de la mode française et à son attractivité. Ces entreprises doivent pouvoir trouver la réponse à leurs besoins en recrutements et en compétences, pour des emplois de mise au point et de production.

La démarche industrielle générale, pour ces types de production, peut être caractérisée par quatre grandes étapes :

- la conception détaillée ou pré industrialisation de modèles à forte valeur ajoutée ;
- l'industrialisation de ces modèles ;
- la définition du processus de leur fabrication,
- la fabrication de petites séries renouvelables ou non, le lancement et le suivi de productions sérielles.

La technique du « flou », qui se distingue de celle du « tailleur », désigne les méthodes de construction et de réalisation de vêtements souples et déstructurés. Cette catégorie regroupe les produits de type robes et ensembles, chemises et chemisiers, layette et vêtements d'enfant, vêtements d'intérieur, et tout vêtements réalisés dans une étoffe fine et souple.

1.2 CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du diplôme du CAP Métiers de la mode - Vêtement Flou trouve des débouchés dans des entreprises très diversifiées (PMI, PME, entreprises artisanales, grandes entreprises), ayant une production :

- Prêt-à-porter, moyen et haut de gamme.
- Couture / Haute couture,
- Productions artisanales

Il exerce ses compétences professionnelles en qualité d'opérateur de fabrication.

1.3 DÉFINITION DES EMPLOIS

Les emplois concernés par le CAP Métiers de la mode – Vêtement Flou sont des emplois d'opérateurs dont les activités principales sont liées à la réalisation de vêtements.

Le titulaire du CAP Métiers de la mode - Vêtement Flou participe à :

- décoder des données techniques relatives à un vêtement à réaliser,
- préparer une phase de travail,
- mettre en œuvre un ou plusieurs postes de fabrication (organisation du poste de piquage et / ou de finition...) à partir de consignes opératoires et contrôler les résultats obtenus,
- fabriquer tout ou partie d'un vêtement,
- vérifier la qualité de la réalisation à tous les stades de la fabrication

Il peut intervenir en maintenance de premier niveau sur le matériel qu'il utilise. Il est capable de rendre compte de son travail et de renseigner des documents de suivi.

1.4 PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le titulaire du diplôme du CAP Métiers de la mode - Vêtement Flou possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois accessibles au niveau V de formation, soit de poursuivre une formation professionnelle en suivant une préparation à :

1. une mention complémentaire de niveau V (par exemple : mention complémentaire Essayage Retouche Vente),
2. un baccalauréat professionnel (par exemple : baccalauréat professionnel Métiers de la mode – Vêtement),
3. un brevet professionnel Vêtement sur mesure (option C : Couture flou)
4. un diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle (option Techniques d'habillement)

Au cours de sa carrière, ses compétences peuvent lui permettre d'évoluer vers des emplois de catégories supérieures.

2 ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

INTRODUCTION

Le titulaire du CAP Métiers de la mode - Vêtement Flou possède les compétences nécessaires à la mise en œuvre des moyens de coupe, de fabrication, de finition et de mise en forme de vêtements. Il réalise sous contrôle tout ou partie d'un vêtement élaboré à partir de matières fines et souples.

L'évolution des équipements, des processus de fabrication, des modes d'organisation du travail et du décloisonnement des services, permettent de délimiter le champ d'intervention du titulaire du CAP Métiers de la mode - Vêtement Flou aux trois fonctions suivantes :

1. Préparation
2. Réalisation
3. Communication

Sa culture technique doit lui permettre :

- d'appréhender la totalité des éléments constitutifs des vêtements à réaliser
- de mettre en œuvre des procédés adaptés de fabrication et d'assemblage
- de prendre en compte les contraintes associées aux exigences de qualité et de productivité.

Pour atteindre ces objectifs, il importe que le titulaire du CAP ait acquis les connaissances technologiques et les savoir-faire fondamentaux nécessaires à l'utilisation des équipements d'un plateau technique.

Il doit aussi être capable de communiquer et de travailler en équipe.

Les activités professionnelles décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions, constituent le référentiel des activités professionnelles du titulaire du **CAP Métiers de la mode – Vêtement Flou**.

Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles.

CAP Métiers de la mode – Vêtement Flou

Fonctions	<i>Activités</i>	<i>Tâches professionnelles</i>
PRÉPARATION	1. Collecte et décodage des informations techniques relatives au vêtement à réaliser	1.1 : Prendre connaissance du travail à réaliser.
		1.2 : Relever les informations pertinentes relatives au vêtement à réaliser
		1.3 : Décoder des informations esthétiques et techniques
	2. Préparation d'une phase de travail	2.1 : Participer à la construction des éléments du vêtement
		2.2 : Préparer les matières d'œuvre et les opérations de coupe
		2.3 : Organiser et préparer le poste de travail en tenant compte des consignes de sécurité
2.4 : Régler et maintenir en état les matériels		
REALISATION	3. Réalisation du vêtement à partir de consignes opératoires et de sécurité	3.1 : Réaliser des opérations de coupe et d'entoilage
		3.2 : Réaliser des opérations de préparation à l'essayage de prototype
		3.3 : Réaliser des opérations d'assemblage et de montage
		3.4 : Réaliser des opérations de repassage à tous les stades de la fabrication
		3.5 : Réaliser des opérations de finition
		3.6 : Réaliser les opérations de contrôle à tous les stades de la fabrication
COMMUNICATION	4. Réception et transmission des informations	4.1 : Rendre compte de son activité
		4.2 : Participer au fonctionnement de l'équipe

Fonction : PREPARATION

Activité 1 : Collecte et décodage des informations techniques relatives au vêtement à réaliser

DESCRIPTION DES TÂCHES :

- T1.1 : Prendre connaissance du travail à réaliser.
- T1.2 : Relever les informations pertinentes relatives au vêtement à réaliser.
- T1.3 : Décoder des informations esthétiques et techniques.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

Informations orales et/ou écrites

Les données techniques peuvent comporter :

- *Patrons (différents éléments constitutifs du modèle),*
- *Plans de coupe,*
- *Caractéristiques des matériaux,*
- *Documents iconographiques,*
- *Gamme de fabrication ou plan de travail,*
- *Nomenclature.*

Autonomie :

Autonomie partielle, activité sous contrôle d'un personnel d'encadrement

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Les différents éléments du vêtement sont repérés.
- Les matériaux constituant le vêtement sont identifiés.
- Les formes et les dimensions de l'élément sont repérées et identifiées.
- Les données de fabrication de l'élément sont interprétées correctement.
- La lecture des dessins de définition est juste et pertinente.

Fonction : PRÉPARATION

Activité 2 : Préparation d'une phase de travail

DESCRIPTION DES TÂCHES :

- T2.1 : Participer à la construction des éléments du vêtement.
- T2.2 : Préparer les matières d'œuvre et les opérations de coupe.
- T2.3 : Organiser et préparer le poste de travail en tenant compte des consignes de sécurité.
- T2.4 : Régler et maintenir en état les matériels.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Documents nécessaires à la fabrication du vêtement (le plan de travail ou la gamme de montage, la fiche de critères de qualité...)
- Matières d'œuvre, fournitures
- Matériels à disposition
- Procédures d'utilisation des matériels et équipements (notices, guides...)
- Consignes relatives à l'hygiène, la sécurité, l'ergonomie et la sauvegarde de l'environnement.

Autonomie :

Autonomie partielle, activité sous contrôle d'un personnel d'encadrement

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Les matériaux choisis (les tissus et les quantités prévues) sont conformes aux données,
- Les erreurs et défauts d'approvisionnement au poste de travail sont signalés,
- L'organisation et la mise en œuvre du poste de travail garantissent la qualité de la réalisation et respectent les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de sauvegarde de l'environnement selon les procédures définies.

Fonction : RÉALISATION

Activité 3 : Réalisation du vêtement à partir de consignes opératoires et de sécurité

DESCRIPTION DES TÂCHES :

- T3.1 : Réaliser des opérations de coupe et d'entoilage.
- T3.2 : Réaliser les opérations de préparation à l'essayage de prototype.
- T3.3 : Réaliser les opérations d'assemblage et de montage.
- T3.4 : Réaliser les opérations de repassage à tous les stades de la fabrication.
- T3.5 : Réaliser les opérations de finition.
- T3.6 : Réaliser les opérations de contrôle à tous les stades de la fabrication.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

Matériels

Fournitures, matériaux et/ou éléments coupés

Documents nécessaires à la fabrication du vêtement (dossier technique, patrons, patronnages...)

Documents de suivi du vêtement (fiches de suivi contrôle et/ou qualité, procédure d'exécution).

Consignes relatives à l'hygiène, la sécurité, l'ergonomie et la sauvegarde de l'environnement.

Autonomie :

Autonomie partielle, activité sous contrôle d'un personnel d'encadrement

RÉSULTATS ATTENDUS :

- L'organisation et la mise en œuvre du poste de travail garantissent la qualité de la réalisation et respectent les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.
- La coupe des différents éléments du vêtement est conforme aux spécifications techniques.
- Les opérations sont réalisées dans le temps imparti et sont conformes aux critères attendus.
- La maintenance de premier niveau est assurée.
- Le lieu de travail est maintenu en état.
- Les opérations de contrôle et de suivi qualité sont effectuées.

Fonction : COMMUNICATION

Activité 4 : Réception et transmission des informations

DESCRIPTION DES TÂCHES :

- T4.1 : Rendre compte de son activité
- T4.2 : Participer au fonctionnement de l'équipe

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources disponibles :

- Documents de suivi et de contrôle
- Le planning de répartition des activités
- Hierarchie de l'équipe

Autonomie :

- Autonomie totale

RÉSULTATS ATTENDUS :

- L'attitude dans l'équipe favorise son bon fonctionnement.
- Le signalement des non-conformités et des anomalies de fonctionnement est exprimé dans un vocabulaire adapté.
- Les documents de suivi et de contrôle sont correctement renseignés.

Annexe I.b)

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

I. COMPÉTENCES

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET COMPÉTENCES

Fonctions	<i>Activités</i>	<i>Tâches professionnelles</i>	<i>Compétences</i>
PRÉPARATION	1. Collecte et décodage des informations techniques relatives au vêtement à réaliser	1.1 : Prendre connaissance du travail à réaliser.	C1 – S'INFORMER C1-1 : Collecter les données de la demande C1-2 : Lire, décoder, sélectionner et classer les informations
		1.2 : Relever les informations pertinentes relatives au vêtement à réaliser	
		1.3 : Décoder des informations esthétiques et techniques	
	2. Préparation d'une phase de travail	2.1 : Participer à la construction des éléments du vêtement	C2 – S'ORGANISER et PREPARER C2-1 : Participer à la construction des éléments du modèle C2-2 : Effectuer les opérations de préparation de coupe C2-3 : Régler, mettre en œuvre et maintenir en état les matériels C2-4 : Appliquer une organisation au poste de travail
		2.2 : Préparer les matières d'œuvre et les opérations de coupe	
		2.3 : Organiser et préparer le poste de travail en tenant compte des consignes de sécurité	
		2.4 : Régler et maintenir en état les matériels	
	REALISATION	3. Réalisation du vêtement à partir de consignes opératoires et de sécurité	3.1 : Réaliser des opérations de coupe et d'entoilage
3.2 : Réaliser des opérations de préparation à l'essayage de prototype			
3.3 : Réaliser des opérations d'assemblage et de montage			
3.4 : Réaliser des opérations de repassage à tous les stades de fabrication			
3.5 : Réaliser des opérations de finition			
3.6 : Réaliser les opérations de contrôle à tous les stades de fabrication			
COMMUNICATION	4. Réception et transmission des informations	4.1 : Rendre compte de son activité	C4 – COMMUNIQUER C4-1 : Transmettre des informations C4-2 : S'intégrer dans une équipe
		4.2 : Participer au fonctionnement de l'équipe	

C1 : S'INFORMER

COMPÉTENCE TERMINALE : C1.1 Collecter les données de la demande

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter et réunir une documentation relative : <ul style="list-style-type: none"> – aux matériels – aux matériaux • Rechercher et inventorier les caractéristiques relatives : <ul style="list-style-type: none"> – à la nature et à l'esthétique du modèle – à l'origine et à l'aspect des matières d'œuvre – aux matériels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les instructions - Extrait du cahier des charges - Les notices d'utilisation des matériels - Références du produit, des matériaux et des matériels - Documents iconographiques (figurine, dessin de détail, croquis, schémas ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction des ressources mises à disposition, la collecte des données doit permettre l'exploitation des informations concernant le travail à réaliser 	S1 S2 S3 S7

COMPÉTENCE TERMINALE : C1.2 Lire, décoder, sélectionner et classer les informations

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • Interpréter les différentes formes de langage (symboliques, schématiques, graphiques) • Identifier les interventions à effectuer • Extraire les instructions et les renseignements en fonction : <ul style="list-style-type: none"> – des caractéristiques du modèle – des matières d'œuvre – des matériels – des techniques à mettre en œuvre – du grade de qualité • Noter les informations retenues 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> * figurine * dessin d'ensemble * nomenclature * plan de coupe * valeurs de ressources * etc. - Plan de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - L'interprétation des données doit être conforme : * Aux demandes esthétiques et techniques * Au vocabulaire professionnel * Aux différents codes et normes de la profession - Les informations retenues doivent permettre la réalisation du travail à effectuer 	S1 S2 S3 S4 S7

C2 : S'ORGANISER ET PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE : C2.1 Participer à la construction des éléments du modèle

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • Transformer un support existant de modèle simple • Relever tout ou partie d'un modèle • Finaliser le patron du modèle : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des formes - Contrôle dimensionnel - Patronnage - Identification des éléments - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de références : <ul style="list-style-type: none"> - Croquis - Photographies - Fiches techniques - Base de données : <ul style="list-style-type: none"> - Iconographique - technique - Matériel informatisé - Support de base - Tableau de mesures - Fichiers d'éléments informatisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de références, les aplombs, la forme, les proportions, l'aisance, les mesures sont respectées - La précision, le report des valeurs des tracés sont précis et rigoureux - L'utilisation des matériels est rationnelle 	S1 S2 S5

COMPÉTENCE TERMINALE : C2.2 Effectuer les opérations de préparation de coupe

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les caractéristiques relatives aux matières d'œuvre (origine, aspect) • Contrôler et préparer les matières d'œuvre en vue du placement • Identifier, repérer et contrôler les éléments du patron à couper • Positionner les éléments du patron sur la matière d'œuvre • Matérialiser les contours en tenant compte des ressources et des techniques utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique - Consignes écrites ou orales - Patron - Matière d'œuvre - Plan de coupe - Poste de repassage 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des matières d'œuvre est conforme - Le positionnement des éléments est respecté - La précision, le report des valeurs des tracés sont précis et rigoureux - Les règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité sont respectées 	S2 S4 S5

COMPÉTENCE TERMINALE : C2.3 Régler, mettre en œuvre et maintenir en état les matériels

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des matériels mécanisés et/ou automatisés et/ou programmables et/ou informatisés Régler le matériel Intervenir périodiquement sur le matériel (entretien courant) Déceler et Intervenir en cas de dysfonctionnement élémentaire Consigner les anomalies constatées 	<ul style="list-style-type: none"> Matières d'œuvre, fournitures et accessoire Fiches d'instructions Notices d'utilisation Règles de sécurité Notice d'entretien Fiche de maintenance Matériels Outils 	<ul style="list-style-type: none"> Les réglages sont conformes aux instructions, aux matières d'œuvre Les règles de sécurité sont respectées Le matériel est maintenu et/ou remis en état de fonctionnement L'identification des incidents est correcte 	<p>S3 S4 S6</p>

COMPÉTENCE TERMINALE : C2.4 Appliquer une organisation au poste de travail

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner les moyens matériels Contrôler l'outillage en fonction de l'activité à effectuer Disposer rationnellement l'outillage et les matières d'œuvre Adapter le poste de travail en fonction de la morphologie et de l'environnement direct 	<ul style="list-style-type: none"> Matériels manuels et/ou automatisés et/ou programmables et/ou informatisés Consignes d'organisation Outillage Matières d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation du poste de travail permet de réaliser les opérations avec efficacité, en respectant les règles de sécurité et d'ergonomie. 	<p>S2 S3 S4</p>

C3 : REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE : C3.1 Effectuer les opérations de coupe et d'entoilage

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la coupe du vêtement en respectant les règles de sécurité Procéder aux opérations d'entoilage Contrôler, repérer et regrouper les éléments découpés 	<ul style="list-style-type: none"> Dossier technique Matières d'œuvre Matériels de découpage Presse Petits matériels Consignes de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Les matériels sont utilisés correctement en respectant les consignes de sécurité et d'ergonomie La régularité et la précision du découpage sont respectées L'identification des différents éléments est correcte 	<p>S1 S2 S3 S4 S5</p>

COMPÉTENCE TERMINALE : C3.2 Effectuer les opérations de préparation a l'essayage

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le vêtement à l'essayage : assemblage provisoire • Participer à l'essayage • Marquer les modifications 	<ul style="list-style-type: none"> - Matières d'œuvre - Fournitures - Eléments du vêtement - Patron ou patronnage - Outillages et matériels appropriés - Mannequin 	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de préparation sont maîtrisées - Les règles de courtoisie sont appliquées - Les aplombs sont respectés 	<p>S1</p> <p>S2</p> <p>S3</p> <p>S4</p> <p>S5</p> <p>S6</p>

COMPÉTENCE TERMINALE : C3.3 Réaliser les opérations d'assemblage, de montage, de finition et de repassage

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
Réaliser les opérations d'assemblage, de montage, de garniture, de repassage et de finition en respectant les délais impartis et les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments du vêtement - Fournitures - Dossier technique - Plan de travail - Matériels manuels et/ou mécanisés et/ou automatisés et/ou programmables et/ou informatisés - Délai impartit - Règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes opérations sont conformes aux données et effectuées avec précision, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie - L'utilisation des matériels est rationnelle - Les délais sont respectés 	<p>S1</p> <p>S2</p> <p>S3</p> <p>S4</p> <p>S5</p> <p>S6</p>

COMPÉTENCE TERMINALE : C3.4 Contrôler la qualité à tous les stades de la fabrication

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<p>Vérifier la conformité du vêtement et rectifier les malfaçons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En début - En cours - En fin <p style="margin-left: 150px;">} de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vêtement en cours ou en fin de réalisation - Matériel de mesure et de contrôle - Documents techniques et iconographiques - Fiches de contrôle - Mannequin 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aspect du vêtement est conforme aux exigences prédéfinies. - Les caractéristiques dimensionnelles sont respectées. 	<p>S1</p> <p>S2</p> <p>S4</p> <p>S5</p>

C4 : COMMUNIQUER

COMPÉTENCE TERMINALE : C4.1 Transmettre des informations

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • Écouter et rendre compte • S'exprimer correctement • Utiliser un vocabulaire technique à l'oral et à l'écrit, en toutes circonstances 	<ul style="list-style-type: none"> - Les organigrammes fonctionnel et structurel de l'entreprise - L'organisation des institutions représentatives du personnel - Vocabulaire technique - Documents techniques (écrit, schémas, etc.) - Notices d'utilisation des matériels - Informations orales et écrites (en français et en anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect d'autrui. - Le message est compris par l'interlocuteur. - Le vocabulaire et la forme de langage sont appropriés. - La tenue vestimentaire est adaptée aux conditions de travail. - Le vocabulaire technique est utilisé à bon escient 	<p>S1</p> <p>S2</p> <p>S3</p> <p>S4</p> <p>S5</p> <p>S6</p>

COMPÉTENCE TERMINALE : C4.2 S'intégrer dans une équipe

Etre capable de	Données	Indicateurs de performance	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> • S'intégrer à la vie de l'entreprise • Collaborer aux relations professionnelles courtoises et efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement intérieur - L'organigramme de l'entreprise - Informations orales et écrites 	<ul style="list-style-type: none"> - Le règlement est respecté - Le respect d'autrui et l'intégration dans l'équipe de travail sont satisfaisants 	<p>S1</p> <p>S2</p> <p>S3</p> <p>S4</p> <p>S5</p> <p>S6</p>

II. Savoirs technologiques associés

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

Les connaissances développées doivent prendre en compte l'évolution des matières d'œuvre, des matériels et des techniques

S 1 - Définition du produit

S1-1 Définition de la réalisation technique.

S1-2 Obtention des formes, des patrons et des patronnages

S 2 - Connaissance des matières d'œuvre

S2-1 Matières d'œuvre.

S2-2 Solutions technologiques liées aux matières d'œuvre et fournitures

S3 - Connaissance et utilisation des matériels – sécurité et ergonomie

S3-1 Fonctionnement, utilisation et réglage des matériels

S3-2 Maintenance des matériels

S3-3 Sécurité et risques professionnels

S 4 - Procédés de préparation et de fabrication

S 4.1 Procédés de préparation

S4-1-1 Préparation des éléments

S4-1-2 Préparation à l'essayage

S 4.2 Procédés et techniques de réalisation

S 5 – Gestion des réalisations

S5-1 Prix de revient

S5-2 Gestion de la qualité

S5-3 Fonctions des documents techniques

S 6 - Connaissance de l'entreprise

S6-1 Structure de l'entreprise

S6-2 Communication interne

S 7 – Arts Appliqués

S7-1 Culture artistique.

S7-1.1 Les principaux repères de l'histoire du vêtement, de ses accessoires et de son environnement

S7-1.2 L'influence des contextes culturels, stylistiques et socio-économiques

S7-2 Connaissances appliquées à la mise au point esthétique d'une proposition :

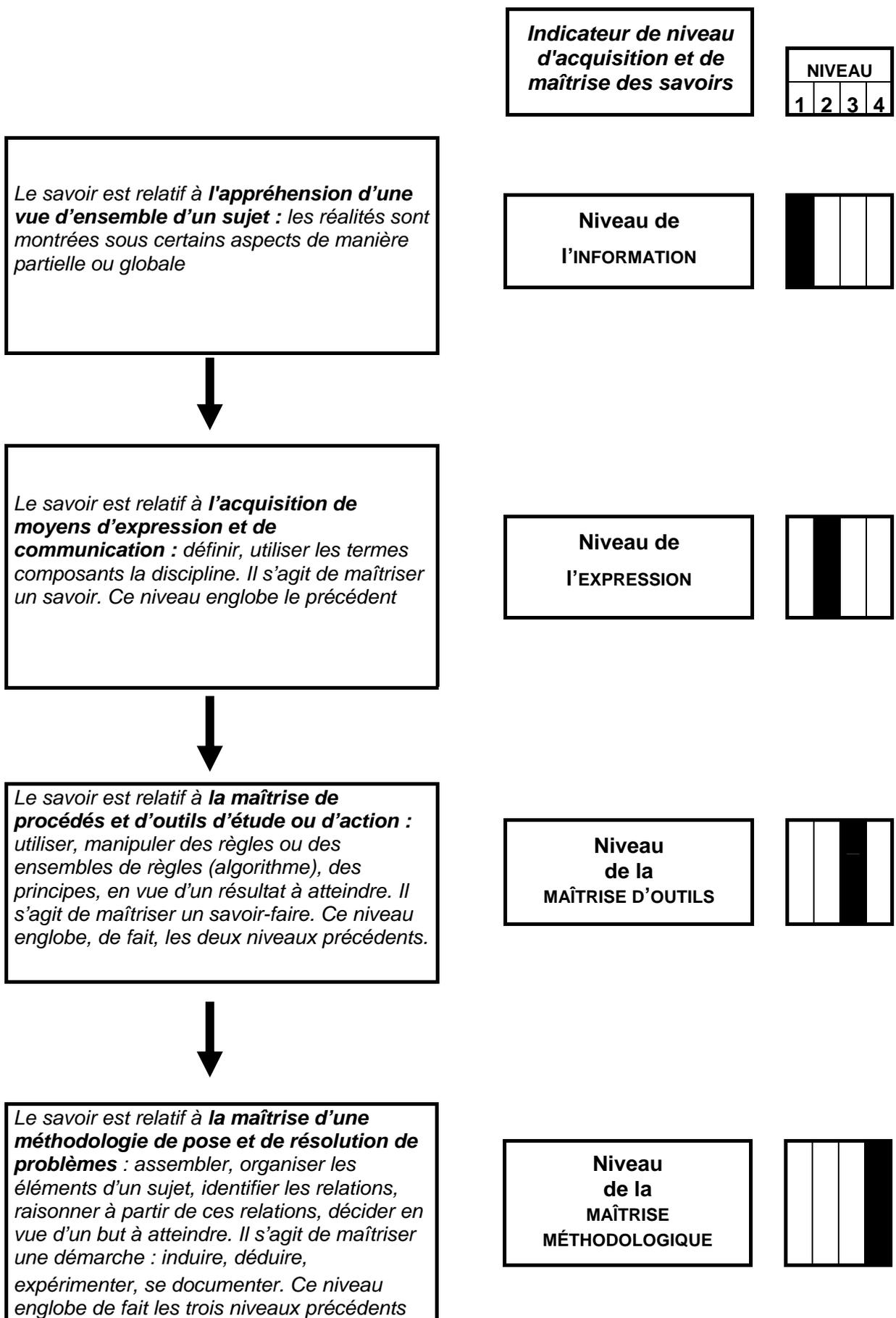
S7-2.1 Les notions relatives à la collecte et l'analyse des données.

S7-2.2 Les notions relatives à la définition graphique, chromatique et volumique du produit, ainsi que les moyens de traduction et d'expression liés à la mise au point esthétique d'une proposition.

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

	REP.	COMPETENCES	SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES						
			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
			DEFINITION DU PRODUIT	CONNAISSANCE DES MATIERES D'ŒUVRE	CONNAISSANCE ET UTILISATIONS DES MATERIELS – SECURITE ET ERGONOMIE	PROCEDES DE PREPARATION ET DE FABRICATION	GESTION DES REALISATIONS	CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE	ARTS APPLIQUES
C1 S'INFORMER	C1.1	COLLECTER LES DONNEES DE LA DEMANDE	X	X	X	X	X		X
	C1.2	LIRE, DECODER, SELECTIONNER ET CLASSER LES INFORMATIONS	X	X	X	X	X		X
C2 S'ORGANISER ET PREPARER	C2.1	PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DES ELEMENTS DU MODELE	X	X		X	X		
	C2.2	EFFECTUER LES OPERATIONS DE PREPARATION DE LA COUPE		X		X	X		
	C2.3	REGLER, METTRE EN OEUVRE ET MAINTENIR EN ETAT LES MATERIELS			X	X		X	
	C2.4	APPLIQUER UNE ORGANISATION AU POSTE DE TRAVAIL		X	X	X			
C3 REALISER	C3.1	EFFECTUER LES OPERATIONS DE COUPE ET D'ENTOILAGE	X	X	X	X	X		
	C3.2	EFFECTUER LES OPERATIONS DE PREPARATION A L'ESSAYAGE	X	X	X	X	X	X	
	C3.3	REALISER LES OPERATIONS D'ASSEMBLAGE, DE MONTAGE, DE FINITION ET DE REPASSAGE	X	X	X	X	X	X	
	C3.4	CONTROLLER LA QUALITE A TOUS LES STADES DE FABRICATION	X	X		X	X		
C4 COMMUNIQUER	C4.1	TRANSMETTRE DES INFORMATIONS	X	X	X	X	X	X	
	C4.2	S'INTEGRER DANS UNE EQUIPE	X	X	X	X	X	X	

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

Savoirs Associés	CONNAISSANCES	Niveaux			
S1 - DEFINITION DU PRODUIT		1	2	3	4
S 1.1	Définition de la réalisation technique <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du modèle (données techniques) - Procédés et solutions technologiques - Déroulement des étapes de la réalisation 				
S 1.2	Obtention des formes, des patrons et des patronnages <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique <ul style="list-style-type: none"> ▪ fonction du vêtement ▪ matériaux ▪ rapport des volumes ▪ tendances - Règles de base concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les aplombs ▪ les conditions d'aisance ▪ les proportions, les volumes - Relation entre les lignes du corps humain et les formes d'un patron - Prise des mesures - Codification et symbolisation - Techniques d'obtention de patrons informatisées ou non <ul style="list-style-type: none"> ▪ relevé de patrons, ▪ création de formes simples, ▪ modifications simples (découpe, enforme, parementure, croisure, longueur, etc.) 				
S2 - CONNAISSANCE DES MATIERES D'ŒUVRE		1	2	3	4
S 2.1	Matières d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Origines et dénominations des matières d'œuvre naturelles et chimiques - Propriétés physiques des fibres et matières travaillées - Symbolisation du code d'entretien - Composition de la matière d'œuvre - Veille technologique de nouveaux matériaux - Identification : <ul style="list-style-type: none"> o des fils et des étoffes, o des fournitures, accessoires et passementeries, o des renforts o des traitements de teinture et d'ennoblissement 				
S 2.2	Solutions technologiques liées aux matières d'œuvre et fournitures <ul style="list-style-type: none"> - Différentes solutions de fabrication - Compatibilité entre les matériaux principaux et les fournitures complémentaires 				

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

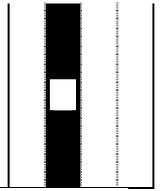
Savoirs Associés	CONNAISSANCES	Niveaux			
S3 – CONNAISSANCE ET UTILISATION DES MATÉRIELS – SÉCURITÉ ET ERGONOMIE –		1	2	3	4
S 3.1	<p>Fonctionnement, utilisation et réglage des matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des machines : <ul style="list-style-type: none"> ▪ à point noué ▪ à point de surfil - Utilisation des matériels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ De traçage ▪ De coupe ▪ De fabrication ▪ De repassage et pressage - Influence de la matière d'œuvre sur les réglages des matériels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ coupe ▪ montage ▪ repassage ▪ pressage (coussins, planches à velours) - Evolution des matériels 				
S 3.2	<p>Maintenance des matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions préventives de premier niveau : <ul style="list-style-type: none"> ▪ maintenance des différents matériels ▪ lubrification ▪ entretien 				
S 3.3	<p>Sécurité et risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de sécurité - Symbolisation normalisée relative à la sécurité - Facteurs de risques en relation avec : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les manipulations ▪ Les déplacements dans l'atelier ▪ L'utilisation des matériels - Règles d'hygiène - Règles d'ergonomie - Organisation et optimisation du poste de travail - PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) 				

Savoirs Associés	CONNAISSANCES	Niveaux			
------------------	---------------	---------	--	--	--

S4 - PROCÉDÉS DE PRÉPARATION ET DE FABRICATION –		1	2	3	4
S 4.1	<p>Procédés de préparation</p> <p>S4.1.1 Préparation des éléments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques du vêtement - Caractéristiques des matières à utiliser (tissé, non tissé, fournitures, renforts...) - Techniques de placement - Techniques de coupe <p>S4.1.2 Préparation à l'essayage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents travaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ passage de fils : plats et bouclette ▪ assemblage par bâti ▪ fronces, plissés, ▪ entoilage, thermocollants, renforts ▪ matelassage ▪ travail au fer ▪ assemblage par piquage 	1	2	3	4
S 4.2	<p>Procédés et techniques de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différentes techniques de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ assemblage/montage, pinces, plis, fronces, incrustations, applications ... ▪ cols, revers ▪ manches montées, raglans, kimonos ▪ bas de manches ▪ fermetures par glissières, boutons ▪ poches plaquées, fendues, fantaisies ▪ pose de garnitures ▪ finitions : surfil, bordé, bagué, pose d'agrafes, différents points main ▪ doublage - Différentes techniques de repassage - Enchaînement des étapes de fabrication 	1	2	3	4

S5 – GESTION DES RÉALISATIONS		1	2	3	4
S 5.1	<p>Prix de revient</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paramètres influents (marque, design, matières d'œuvre, fournitures, main d'œuvre, taxes...) 	1	2	3	4
S 5.2	<p>Gestion de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents types de contrôles : visuels, comparatifs et par mesure - Documents techniques : dessins cotés, fiches techniques - Indicateurs de qualité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aspect technique et esthétique : <ul style="list-style-type: none"> - présentation générale - repassage - réalisation du modèle - finitions (netteté, précision, soin) 	1	2	3	4
S 5.3	Fonction des documents techniques	1	2	3	4

- gamme opératoire, plan de travail
- croquis techniques, schémas
- fiche de rectifications
- fiche de contrôle
- ...



Savoirs Associés	CONNAISSANCES	Niveaux
-------------------------	----------------------	----------------

S6 – CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE		1	2	3	4
S 6.1	Structure de l'entreprise - L'entreprise et son environnement économique - Organigramme (fonctions et services de l'entreprise) - Implantation des espaces				
S 6.2	Communication interne - Présentation - Accueil - Notions de dialogue - Qualité d'écoute - Vocabulaire technique - Notions de relations humaines				

Savoirs Associés	CONNAISSANCES	Niveaux			
S7- ARTS APPLIQUÉS		1	2	3	4
S 7.1	<p>Culture artistique S7.1.1 Les principaux repères de l'histoire du vêtement, de ses accessoires et de son environnement Les notions sur les ensembles vestimentaires les plus significatifs seront traitées au travers de thématiques balayant l'ensemble de l'histoire du vêtement de l'antiquité à nos jours : la mode et la culture, la société, la représentation du corps, les matériaux, l'artisanat d'art, les accessoires, la création contemporaine ...</p> <p>S7.1.2 l'influence des contextes culturels, stylistiques et socio économiques Sensibilisation aux relations entre le vêtement et les sources d'inspiration (tendances de la mode, courants artistiques, groupes d'appartenance...), la personnalité de son utilisateur, l'usage que l'on en fait (types de produits) ou encore la recherche de matières issues des nouvelles technologies et le développement durable.</p>		X		
S 7.2	<p>Connaissances appliquées à la mise au point esthétique d'une proposition</p> <p>S7.2.1 Les notions relatives à la collecte et à l'analyse des données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes formes de données et types de références, les principes et les critères de sélection des informations utiles; les éléments d'un cahier des charges, les principales méthodes d'analyse des informations et des contraintes. - Les notions de vocabulaire spécifique du domaine artistique (formes, couleurs, structures...) en relation avec celui du domaine professionnel (techniques de coupe, d'assemblage, de finition...). <p>S7.2.2 Les notions relatives à la définition graphique, chromatique et volumique du produit, ainsi que les moyens de traduction et d'expression liés à la mise au point esthétique d'une proposition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les constituants plastiques (ligne, forme, valeur, volume), les principes de classification et d'organisation des couleurs, les notions de style et de propriété des matières en relation avec leur apparence et leurs caractéristiques technologiques, la composition, l'organisation spatiale des éléments plastiques, les phénomènes perspectifs entraînant des modifications d'apparence, ainsi que le corps humain (proportions, dimensions, aplombs, caractère, mouvement...). - Les moyens graphiques, chromatiques et volumiques de représentation (croquis, dessin, maquette, prototypage, photomontage, infographie...), les outils, les supports, ainsi que les formats. - Les modes de représentation (prise de notes écrites, graphiques et chromatiques, traduction graphique, colorée et volumique d'un modèle ou d'une proposition, expression des formes, des matières et des textures), ainsi que la relation corps/vêtement. 		X		
			X		

ANNEXE II

**PÉRIODE DE FORMATION
EN
MILIEU PROFESSIONNEL**

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1 - Objectifs :

La formation en entreprise doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences professionnelles. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

La période de formation en milieu professionnel permet d'exercer des activités en situation de production et d'intervenir sur des produits existants.

2 - Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines sur un cycle de deux années. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Pour les candidats inscrits dans un cursus court (une année de formation), la durée de la période de formation en milieu professionnel est limitée à huit semaines.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement pour tenir compte des conditions locales. Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, BO n° 25 du 29 juin 2000). La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - BO n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001 puis par la note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 (NOR : MENE0801012N) - BO n° 2 du 8 janvier 2009 relative à la convention type pour les élèves de lycée professionnel. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des périodes de formation en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. Il reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la formation. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le(s) responsable(s) de la formation et ainsi d'assurer la préparation, le suivi et l'évaluation de l'élève avec le tuteur.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail. Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec les partenaires professionnels du secteur concerné précise les modalités et le contenu de la formation en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

Annexe III

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Annexe III a : DEFINITION DES UNITES DU DIPLOME

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles activités et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

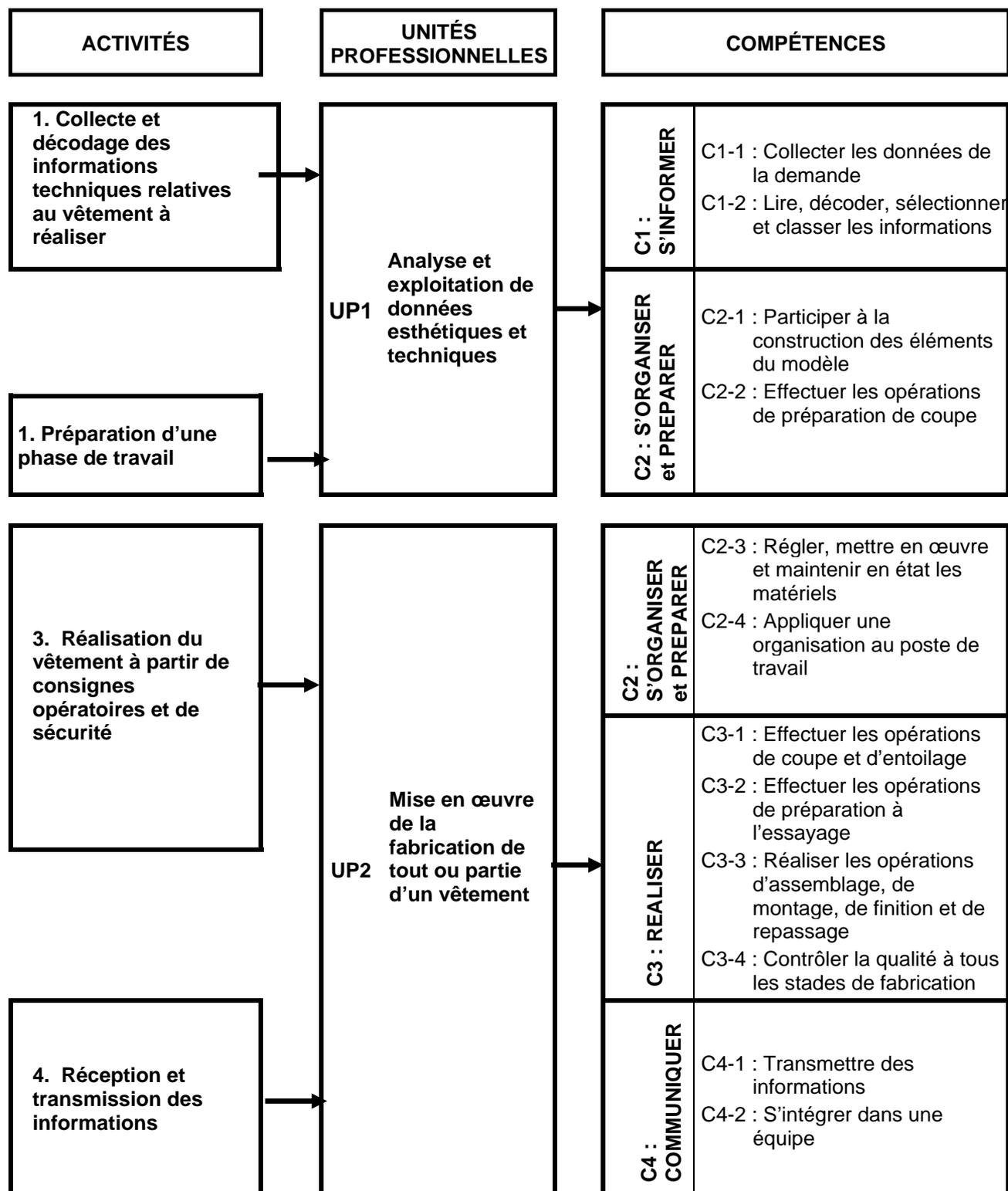


Tableau de mise en relation des compétences avec les unités professionnelles du diplôme

REPERE	Les cases cochées correspondent, pour chacune des unités, aux compétences à évaluer lors de la certification (examen, CCF ou validation des acquis). Seuls tout ou partie des compétences désignées par des cases cochées seront évaluées. Si les autres peuvent être mobilisées, elles ne donneront pas lieu à évaluation.	Unités professionnelles	
		Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques	Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement
	Compétences	UP1	UP2
C1	S'INFORMER		
C1.1	Collecter les données de la demande	X	
C1.2	Lire, décoder, sélectionner et classer les informations	X	
C2	S'ORGANISER ET PREPARER		
C2.1	Participer à la construction des éléments du modèle	X	
C2.2	Effectuer les opérations de préparation de coupe	X	
C2.3	Régler, mettre en œuvre et maintenir en état les matériels		X
C2.4	Appliquer une organisation au poste de travail		X
C3	REALISER		
C3.1	Effectuer les opérations de coupe et d'entoilage		X
C3.2	Effectuer les opérations de préparation à l'essayage		X
C3.3	Réaliser les opérations d'assemblage, de montage, de finition et de repassage		X
C3.4	Contrôler la qualité à tous les stades de fabrication		X
C4	COMMUNIQUER		
C4.1	Transmettre des informations		X
C4.2	S'intégrer à une équipe		X

Annexe III b : RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité: Métiers de la mode – Vêtement Flou			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h 00
EP2 - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement	UP2	10 + 1 PSE	CCF		Ponctuel pratique	16 h 00 +1h (PSE)
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
EG1 – Français et histoire géographie – Éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit	2 heures 15 min
EG2 – Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 heures
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle	
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

Annexe IV

DEFINITION DES EPREUVES

ÉPREUVE E.P.1 - UNITÉ 1

Coefficient : 4

ANALYSE ET EXPLOITATION DE DONNÉES ESTHÉTIQUES ET TECHNIQUES

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.1 Collecter les données de la demande
- C1.2 Lire, décoder, sélectionner et classer les informations
- C2.1 Participer à la construction des éléments du modèle
- C2.2 Effectuer les opérations de préparation de la coupe

L'évaluation porte notamment sur :

- Le respect des données esthétiques et techniques fournies pour résoudre la problématique
- La mise en œuvre des techniques de préparation de coupe
- La précision des tracés

L'épreuve s'appuie sur un dossier relatif à un support qui appartient au domaine de la confection vestimentaire ; elle met en œuvre les activités telles que définies dans le référentiel des activités professionnelles :

Activité 1 : Collecte et décodage des informations techniques relatives au vêtement à réaliser

Activité 2 : Préparation d'une phase de travail

Le candidat peut être amené à :

- Identifier et exploiter des documents de référence relatifs à l'histoire du vêtement, ses accessoires, son environnement, ainsi qu'aux tendances de la mode, aux évolutions techniques et sociétales.
- Mettre au point une proposition graphique, chromatique et/ou volumique de tout ou partie d'un vêtement.
- Repérer les éléments constitutifs du vêtement
- Relever une partie d'un modèle
- Créer les éléments géométriques manquants
- Finaliser le patron du modèle
- Interpréter les informations nécessaires au montage des différents éléments
- Interpréter les informations nécessaires au repassage de la matière d'œuvre
- Positionner les éléments du patron sur la matière d'œuvre et matérialiser les contours

MODALITES D'ÉVALUATION :

Le candidat est amené à mobiliser ses connaissances et à rechercher dans un dossier technique fourni, les informations utiles liées à la fabrication du modèle, à sa coupe et à son montage.

L'évaluation s'appuie sur un dossier élaboré conjointement par les professeurs chargés de l'enseignement de spécialité et des arts appliqués.

L'évaluation est notée sur vingt points. Cinq points portent sur les connaissances et compétences du domaine des arts appliqués, quinze points portent sur les activités liées au domaine professionnel.

a) Évaluation par contrôle en cours de formation : Coefficient 4

Le contrôle des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation, organisée au cours de l'année civile de l'examen. Elle se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation et sa durée ne saurait dépasser le double de la durée de l'épreuve passée sous la forme ponctuelle.

Un professionnel au moins est associé à l'évaluation. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider l'épreuve.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents et travaux réalisés par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

A cet effet, une fiche type d'évaluation, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est transmise aux services rectoraux des examens et concours pour diffusion dans les établissements. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

b) Évaluation par épreuve ponctuelle : Coefficient 4
Épreuve écrite d'une durée de **3 heures**.

Le candidat est amené à mobiliser ses connaissances et à rechercher dans un dossier technique fourni, les informations utiles liées à l'esthétique, à la fabrication du modèle, à sa coupe et à son montage.

ÉPREUVE E.P.2 - UNITÉ 2

Coefficient : 10

MISE EN ŒUVRE DE LA FABRICATION DE TOUT OU PARTIE D'UN VETEMENT

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 Régler, mettre en œuvre et maintenir en état les matériels
- C2.4 Appliquer une organisation au poste de travail
- C3.1 Effectuer les opérations de coupe et d'entoilage
- C3.2 Effectuer les opérations de préparation à l'essayage
- C3.3 Réaliser les opérations d'assemblage, de montage, de finition et de repassage
- C3.4 Contrôler la qualité à tous les stades de fabrication
- C4.1 Transmettre des informations
- C4.2 S'intégrer dans une équipe

L'évaluation porte notamment sur :

- Le respect des données fournies
- La maîtrise des techniques de coupe, d'entoilage, de fabrication et de repassage
- La maîtrise des matériels usuels (piqueuse plate, surjeteuse)

- Le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie
- La maîtrise du langage technique
- La pertinence du contrôle de qualité

L'épreuve s'appuie sur un dossier relatif à un support qui appartient au domaine de la confection vestimentaire ; elle met en œuvre les activités telles que définies dans le référentiel des activités professionnelles :

Activité 2 : Préparation d'une phase de travail

Activité 3 : Réalisation du vêtement à partir de consignes opératoires et de sécurité

Activité 4 : Réception et transmission des informations

Le candidat peut être amené à :

- Positionner les éléments du patron sur la matière d'œuvre
- Matérialiser les contours
- Procéder à la coupe du vêtement
- Régler et mettre en œuvre les matériels
- Procéder aux opérations d'entoilage
- Procéder aux opérations d'assemblage, de montage, de finition et de repassage
- Vérifier la conformité des opérations
- Utiliser un vocabulaire technique

MODALITES D'ÉVALUATION :

a) Évaluation par contrôle en cours de formation : Coefficient 10

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième année de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés par l'équipe pédagogique de l'établissement.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation, elle sera notée sur douze points. L'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise au cours de la période de formation en milieu professionnel, elle sera notée sur huit points.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- les documents et travaux réalisés par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation renseignée

A cet effet, une fiche type d'évaluation, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est transmise aux services rectoraux des examens et concours pour diffusion dans les établissements. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif aux situations d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel :

La situation d'évaluation organisée au cours de la période de formation en milieu professionnel peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document descriptif.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis sur la base du référentiel et selon les compétences à évaluer.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat.

Situation d'évaluation en centre de formation :

Le contrôle des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation préparée et organisée par l'équipe des professeurs chargée des enseignements technologiques et professionnels. Un professionnel au moins y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider l'épreuve.

La situation d'évaluation est organisée au cours de l'année civile de l'examen. Elle se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation et sa durée ne saurait dépasser le double de la durée de l'épreuve passée sous la forme ponctuelle.

Cette situation devra permettre d'évaluer tout ou partie des compétences liées à la mise en œuvre de la fabrication. L'équipe pédagogique veillera à la complémentarité entre les deux situations.

b) Évaluation par épreuve ponctuelle : Coefficient 10 Épreuve pratique d'une durée de **16 heures**

Le candidat est amené à couper et fabriquer tout ou partie d'un vêtement. Pour cela, il dispose de toutes les données nécessaires regroupées dans un dossier technique, du modèle numérique du vêtement et d'un atelier équipé des matériels et matériaux dont il a besoin.

Il peut être amené à classer selon des critères de qualité précis, les opérations qu'il a effectuées.

PREVENTION – SANTE – ENVIRONNEMENT coefficient 1

1- Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer des mesures de prévention adaptées
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence des mesures de prévention proposées,
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2 - Modalités d'évaluation :

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte

plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

- deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

b) Epreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EG1 Français et Histoire- Géographie et Education civique

Coefficient 3

UG1

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire - géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire - géographie- éducation civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire - géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

- Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie- éducation civique).

ÉVALUATION PAR ÉPREUVE PONCTUELLE – 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie-éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire - géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

Coefficient 2

UG2

Modes d'évaluation :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Evaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces

disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

- Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

- Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ **Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ **Remarques sur la correction et la notation**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 Education physique et sportive

Coefficient 1

UG3

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Annexe V

Tableau de correspondance d'épreuves

<p align="center">CAP Prêt à Porter Défini par l'arrêté du 22 avril 2005</p> <p align="center">Dernière session 2012</p>	<p align="center">CAP Couture Flou Défini par l'arrêté du 22 avril 2005</p> <p align="center">Dernière session 2012</p>	<p align="center">Spécialité Métiers de la mode - Vêtement Flou du CAP défini par le présent arrêté</p> <p align="center">Première session 2013</p>
DOMAINE PROFESSIONNEL		
UP1 - Préparation du travail et technologie	UP1 - Mise au point d'un modèle, préparation d'une fabrication	EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques
UP2 - Réalisation d'un produit	UP2 - Mise en œuvre d'une fabrication	EP2 - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement
DOMAINES GÉNÉRAUX		
EG1 – Expression française	EG1 – Expression française	EG1 – Français et Histoire-Géographie-Education civique
EG2 – Mathématiques sciences physiques	EG2 – Mathématiques sciences physiques	EG2 – Mathématiques sciences physiques et chimiques
EG3 – Éducation physique et sportive	EG3 – Éducation physique et sportive	EG3 – Éducation physique et sportive
		Epreuve facultative : Langue vivante